



ALLOCUTION DE MME. SYLVIA PINEL, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'EGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ

30^e congrès ANEM
16 octobre 2014 – Chambéry

Merci Madame la Présidente, chère Frédérique [Massat].

À mon tour, je veux bien sûr saluer l'ensemble des élus qui nous accueillent, les Parlementaires, Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le Maire, Madame la Députée, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les Élus.

C'est pour moi toujours beaucoup de plaisir d'être parmi vous, les élus de la montagne. C'est la deuxième fois que j'assiste à votre congrès.

Le premier était en Corse. Aujourd'hui, je reviens avec beaucoup de plaisir à Chambéry et je retrouve ici une ville que j'avais eu le plaisir de découvrir lors de l'inauguration du Salon Grand Ski lorsque j'étais en charge du tourisme. Je constate à chaque fois que la réputation de Chambéry, la réputation de la Savoie comme capitale de la montagne, ne se dément pas

même si évidemment j'ai un attachement pour l'ensemble des massifs. Et Frédérique a rappelé mes origines midi-pyrénéennes.

Mais ce trentième congrès de l'ANEM est un moment important pour vous, pour vous tous, mais pour nous tous puisque cela est l'occasion de mettre à l'honneur le travail important de votre Association. Et vous allez demain, lors de votre Assemblée générale, désigner une nouvelle équipe. Je veux saluer Laurent Wauquiez chaleureusement sans dévoiler quoi que ce soit bien entendu.

Je souhaite aujourd'hui féliciter chaleureusement toute l'équipe actuelle et notamment sa Présidente, chère Frédérique, pour le travail que vous avez accompli ces dernières années, pour votre implication sur de nombreux sujets essentiels pour le développement des zones de montagne. Et nous avons l'occasion d'en parler régulièrement à l'Assemblée nationale ou ailleurs, en Midi-Pyrénées.

Je sais que votre Association travaille depuis maintenant trente ans pour défendre ardemment les territoires qui vous sont chers. C'est un beau succès que nous devons célébrer pendant ces deux jours que vous passez ici, à Chambéry.

À bien des égards, la montagne est en avance dans la gestion de certaines problématiques qui toucheront plus tardivement d'autres espaces de notre pays. Je pense par exemple aux enjeux environnementaux qui ont déjà des impacts sur les équilibres économiques de vos territoires.

Alors que nous fêtons aujourd'hui les trente ans de la loi Montagne, je suis convaincue que cette politique était d'une certaine manière précurseur de la notion d'égalité des territoires, qui est au cœur de mon Ministère. Comme la loi Littoral, elle est un des textes d'aménagement du territoire dont les législateurs peuvent être fiers. Et je tiens d'ailleurs à les saluer chaleureusement et à les remercier.

Elle a indéniablement produit des effets positifs sur vos territoires.

Elle a tout d'abord contribué, par son symbole, par sa portée, à la reconnaissance d'une identité à laquelle la plupart des habitants de ces espaces étaient et sont toujours attachés.

Surtout, cette Loi a globalement permis une maîtrise des aménagements touristiques, une préservation des espaces naturels. C'est ce qui fonde aujourd'hui le développement et l'attractivité de ces territoires.

Je crois que ces résultats sont profondément dus aux dispositions particulièrement innovantes de cette loi qui guide encore les politiques d'intervention territoriale de l'État.

Tout d'abord, elle permet la reconnaissance des spécificités de la montagne. Il apparaît donc qu'en 1985 déjà, les principes de l'égalité des territoires étaient en germe dans cette loi, à savoir une exigence d'égalité républicaine qui passe par des politiques publiques adaptées à la typologie et aux besoins des territoires concernés.

La loi met aussi en avant le principe de l'auto-développement, c'est-à-dire la possibilité reconnue aux populations de montagne d'être parties prenantes de leur propre développement, donc du choix de leur futur.

Bien sûr, la sémantique a depuis un peu évolué. Pour autant, la pertinence de ces principes est plus que jamais avérée.

Enfin, la création des commissariats de massif a permis un développement économique, social, environnemental, à l'échelle d'un territoire qui connaît des interdépendances fortes.

Elle légitime la prise en compte d'ensembles territoriaux qui dépassent les frontières administratives de droit commun.

Alors qu'on parle aujourd'hui de plus en plus de coopération transfrontalière, interrégionale ou entre les territoires urbains et ruraux, je me dis là encore que les pères de cette loi, le père de cette loi, Louis Besson, étaient de véritables précurseurs. Tout cet arsenal législatif

est bien la preuve que, loin d'être les oubliés de la politique d'égalité des territoires, les territoires de montagne sont bien au contraire des lieux d'expérimentation, de politiques innovantes et en avance sur ces enjeux.

Cette année est une année importante pour les territoires et les territoires ruraux. Tout d'abord, elle a vu la création du Commissariat général à l'égalité des territoires qui est maintenant l'outil unique du gouvernement pour piloter et mettre en œuvre la politique que nous menons pour les territoires urbains comme ruraux, qui fait une place prépondérante à la politique en faveur de la montagne. Notamment, il assure le secrétariat du Conseil national de la Montagne et anime les différents groupes de travail de la Commission permanente, cher Joël Giraud, mais il coordonne aussi les commissariats de massifs. Malgré le transfert de l'autorité de gestion de programmes opérationnels interrégionaux, ces commissariats continueront à jouer un rôle dans la mise en œuvre de la politique de massif, par exemple en matière d'ingénierie.

Mais cette année est aussi marquée – et c'est essentiel – par le lancement de la nouvelle génération de contrats de plan État-région, Messieurs les Présidents de région, qui prennent bien en compte les enjeux de la montagne. L'Etat mobilisera une enveloppe de 12 milliards d'euros jusqu'en 2020, soit plus de 1,6 milliard d'euros par an en moyenne.

Pour mon Ministère, cela représente un effort de 735 millions d'euros dont 100 millions d'euros en 2015. Ces crédits abonderont principalement le volet territorial qui vise à mettre en œuvre des projets et dispositifs spécifiques pour certains territoires et notamment les territoires ruraux.

Cet effort interministériel en faveur des CPER est très important compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur nos finances publiques. Le gouvernement l'a

souhaité ainsi, conscient que ces contrats sont des leviers indispensables pour soutenir l'investissement, la croissance et l'emploi dans les territoires.

Les discussions sont en cours entre l'État central et les Préfets de région pour finaliser les mandats de négociation.

Comme le gouvernement s'y était engagé, des contrats de plan interrégionaux de massif seront également signés entre les Régions concernées et l'État pour permettre une meilleure gestion des problématiques qui dépassent les frontières administratives d'une région. Lors des dernières années, ces contrats ont permis de faire aboutir nombre de projets innovants. Je pense notamment à ceux qui concernent le développement des usages numériques, la mise en œuvre de projets de mobilité à l'échelle du massif, le soutien à des filières clés comme le bois ou la promotion touristique.

Ce sont au minimum 140 millions d'euros, dont 110 millions d'euros de FNADT, qui seront consacrés par l'État à ces contrats de massif pour la période 2015-2020, preuve de l'intérêt soutenu pour ces démarches et pour ces projets.

J'ai fortement appuyé la reconduction à un niveau élevé de ce principe de contractualisation interrégionale, car je sais combien ces contrats sont essentiels pour les massifs en particulier.

Ces nouveaux contrats doivent accompagner la politique de développement économique des territoires que je conduis et qui doit bien évidemment bénéficier aux territoires de montagne. Elle passe par la revitalisation des territoires ruraux périurbains via un soutien au maintien des services de proximité et à la mise en œuvre d'une nouvelle politique expérimentale centrée sur les bourgs centres.

L'accessibilité des services au public est indispensable à la qualité de vie des habitants sur ces territoires. Plus d'une vingtaine de départements se sont engagés dans l'élaboration de

diagnostics et de schémas départementaux d'accessibilité des services afin de pouvoir mieux apprécier les déséquilibres de l'offre et de pointer les besoins. Le FNADT soutient financièrement ces projets.

Pour répondre à ces besoins, j'ai également encouragé la création et le fonctionnement de maisons de service au public. Nous avons pour ambition de porter à 1 000 le nombre de ces maisons d'ici 2017.

Au total, l'engagement financier de l'État sur cette politique représentera 9 millions d'euros pour l'ensemble du dispositif.

De plus, entre 2010 et 2013, nous avons financé 300 maisons pluridisciplinaires de santé pour un montant de 30 millions d'euros ce qui correspond à une volonté politique forte de doter ces territoires d'un service de santé performants, et je sais combien ces enjeux sont souvent et régulièrement au cœur des débats de l'ANEM, Madame la Présidente.

Enfin, j'ai lancé en juin 2014 un dispositif expérimental visant à conforter la présence de centres-bourgs dynamiques, animés dans les territoires ruraux et périurbains. Pour accompagner les collectivités dans l'élaboration et l'animation de leurs projets de revitalisation des centres-bourgs, des crédits du Fonds national d'aménagement et du développement du territoire seront mis sur la table pour financer l'ingénierie nécessaire à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de revitalisation des centres-bourgs lauréats.

Ces crédits mettent en œuvre une politique transversale avec une approche globale de soutien au commerce, à l'artisanat, à l'agriculture, à l'économie de proximité, aux services publics et bien naturellement aussi à l'habitat. Comme vous le savez, j'accorde beaucoup d'importance à cette approche globale, à cette approche transversale.

Au total, ce sont en moyenne 40 millions d'euros par an pendant six ans, durée des contrats de revitalisation qui seront consacrés à cette expérimentation.

Enfin, nous travaillons avec les Préfets pour intégrer des financements déconcentrés de l'État sur les projets qui seront retenus et sur d'autres investissements permettant du développement économique.

Enfin, parce que je sais qu'elle est très importante pour les territoires, j'ai souhaité préserver la prime d'aménagement du territoire, mais j'ai aussi voulu l'améliorer pour recentrer ce dispositif sur les PME et les TPE dans le respect de la nouvelle réglementation européenne qui limite les aides aux grandes entreprises.

J'ai ainsi décidé d'abaisser les seuils d'éligibilité en termes de création d'emplois et de montant de l'investissement pour que cela puisse profiter véritablement aux PME.

Voici en quelques mots les grands chantiers que je conduis en faveur de l'égalité des territoires et qui bénéficient directement à la montagne. Mais il y en a un autre qui est en devenir. Je pense bien sûr aux Assises des ruralités que nous lançons officiellement aujourd'hui.

Je veux vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir immédiatement accepté ma proposition de coordonner les deux démarches.

Ces Assises ont pour ambition de renouveler en profondeur l'approche des ruralités. Il nous faut passer d'une logique de réparation à une logique positive de contribution des ruralités à notre pacte républicain.

Ensuite, il faut cesser d'opposer les territoires les uns aux autres. C'est au contraire dans les complémentarités, dans les coopérations entre les territoires urbains et ruraux que naîtront des réponses constructives.

Dans mon esprit, la ruralité est bien synonyme de modernité, d'attractivité et de compétitivité. Mais encore faut-il préciser que son rôle dans l'organisation de notre pays soit réaffirmé et que son apport à notre projet national soit clarifié.

Il est donc essentiel que toutes les composantes de notre pays trouvent leur place dans le respect des atouts de chacune. Ce sont au total 7 ateliers thématiques qui seront organisés dans des territoires emblématiques des ruralités et qui nous permettront d'échanger et de débattre des principaux enjeux auxquels vous êtes confrontés.

Les ateliers traiteront des ressources, des institutions, des coopérations entre les territoires, du développement économique et environnemental, de la qualité de vie, de l'appui à l'innovation, mais aussi bien évidemment des services publics et au public, cette dernière question étant est justement au cœur de vos travaux de cet après-midi.

Chacun de ces ateliers sera l'occasion pour le gouvernement et les différents ministres associés et concernés qui y participeront d'être à l'écoute des remarques et des propositions des élus locaux, des parlementaires et des forces vives des territoires.

Bien sûr, comme je vous l'ai déjà dit, je serai attentive à ce que les territoires de montagne soient pris en compte et participent à ce titre à tous les débats, à tous les ateliers, car nos montagnes peuvent contribuer à changer la perception de ces nouvelles ruralités permettant d'accueillir des populations en recherche d'un cadre de vie qui répond à leurs aspirations.

Elles ont des atouts extrêmement importants que vous connaissez parfaitement, mais que je veux rappeler sans être exhaustive : un capital environnemental reconnu, une longue expérience d'adaptation aux contraintes naturelles, une capacité d'innovation et d'expérimentation réelle (je pense par exemple à la politique d'accueil mise en œuvre dans le Massif Central), des modalités de gouvernance intelligentes (via par exemple les contrats

de massifs), lieux d'échanges entre les acteurs publics et privés, une mobilisation d'ingénierie territoriale partenariale entre les commissariats de massif et les collectivités locales.

Les Assises des Ruralités vont mettre en valeur toutes ces bonnes pratiques et les initiatives qui ont été lancées dans les territoires de montagne. Je pense par exemple au label Montagne 2014 lancé par la région Rhône-Alpes (et je veux saluer cette belle initiative, Monsieur le Président Queyranne), mais je sais aussi qu'il y a des sujets d'inquiétude comme par exemple celle sur l'évolution (vous l'avez évoqué) des zones de revitalisation rurale alors que les députés Calmette et Vigier viennent d'achever leur mission sur ce sujet, ce rapport de grande qualité propose un certain nombre d'évolutions du dispositif que nous allons bien entendu expertiser et soumettre à la discussion.

Je vous assure que, vous, les élus de la montagne, qui pour beaucoup êtes issus de communes classées dans ce zonage, seraient bien entendu associés au débat que nous aurons sur ce dispositif. Le rapport des parlementaires servira de base à cette discussion.

Je souhaite notamment que nous puissions aborder ce sujet sereinement et de manière totalement transparente dans le cadre des Assises.

J'ai aussi noté l'attention particulière que les élus de la montagne portent à la question des services publics et au public. L'ANEM s'est toujours fait porte-parole de cette préoccupation. Dans ce domaine, les attentes sont identiques à celles des nombreux territoires ruraux même si la géographie particulière de la montagne rend cette question encore plus sensible.

Et je veux vous rassurer. Mon Ministère veille déjà à tenir compte de ces spécificités sur cet enjeu essentiel pour l'attractivité et l'aménagement du territoire.

Je sais par exemple que l'enjeu de la saisonnalité est fort dans les zones touristiques ou dans les zones agricoles. C'est notamment le cas ici, en Savoie. Les maisons de service au public que mon Ministère soutient ont adapté leur offre et leur mode de fonctionnement pour répondre aux besoins particuliers des saisonniers qui sont centrés sur les questions de logement, de santé et d'emploi, mais il nous faudra aller plus loin.

L'innovation est un aspect essentiel pour surmonter les obstacles à l'accessibilité des services publics et au public, pour garantir des services économiquement viables dans les espaces où la masse critique nécessaire pour assurer un équilibre est souvent absente. Et il nous faut continuer à travailler au niveau local au déploiement de ces dispositifs.

J'attends de ces échanges des propositions, des suggestions, des pistes de travail, dont certaines pourront – j'en suis certaine – être reproductibles au-delà des territoires de montagne.

Les Assises des ruralités aboutiront à l'égalité des territoires, lors d'un comité interministériel présidé par le Premier Ministre, qui posera l'acte fondateur de la politique en faveur des ruralités.

Nous avons trois défis principaux à relever.

Renouveler notre regard sur ces territoires en ne fermant pas les yeux sur les difficultés auxquels ils font face, mais en valorisant davantage leurs atouts, leurs capacités de développement propre. Nous devons identifier les leviers d'une accélération de leur développement en décidant de mesures qui permettent d'activer des leviers de manière efficace et de manière pragmatique. C'est donc tant une ambition programmatique qu'une feuille de route opérationnelle que nous devons construire collectivement dans ces Assises.

Pour intégrer pleinement la dimension des territoires de montagne dans les conclusions de ce Comité interministériel, je souhaite qu'il soit suivi d'un Conseil national de la montagne,

cher Joël, qui viendrait préciser la mise en œuvre dans les territoires de montagne de la feuille de route pour des ruralités innovantes. Je proposerais donc au Premier Ministre qu'on puisse tenir ce CNM (et je sais que vous y êtes très attachés) en début d'année 2015.

Avant de conclure mon propos, je voudrais également évoquer rapidement avec vous les mesures que nous avons prises pour relancer la construction. Si les questions des zones tendues concernent moins vos territoires – et encore, pas toujours –, vous êtes confrontés à la situation difficile dans laquelle se trouvent tous les acteurs du bâtiment et tout particulièrement les PME.

Vous le savez, le logement est une priorité pour le gouvernement. Ce secteur est en crise et le nombre de constructions est en baisse. Ce constat résulte d'une double crise : celle de la construction qui bride la reprise de la croissance économique et celle du logement qui pèse sur le pouvoir d'achat des Français.

Nous avons donc présenté cet été un plan de relance avec le Premier Ministre qui s'articule autour de quatre priorités et qui complète les mesures que j'avais annoncées en juin.

La première est la relance de l'accession à la propriété grâce à la réforme du prêt à taux zéro, à la réforme du zonage publiée cet été, la réforme du dispositif d'investissement locatif et l'application d'un taux réduit de TVA pour l'accession à la propriété pour les ménages modestes dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

J'ai également souhaité que le PTZ puisse être étendu à l'achat dans l'ancien dès lors que l'investissement est réalisé dans des communes rurales. 6 000 sont identifiés et assortis de travaux importants de rénovation.

La deuxième priorité est l'amélioration des règles de construction avec 50 premières mesures de simplification qui seront bientôt complétées par de nouvelles mesures ou encore la prolongation des délais de validité du permis de construire.

La troisième priorité est de fluidifier les parcours résidentiels en intensifiant notre effort en faveur de la construction de logements sociaux, comme nous avons pu l'indiquer au Congrès de l'USH à Lyon, en créant une nouvelle offre de logements intermédiaires pour les zones plus tendues.

La quatrième priorité est la mobilisation du foncier, à la fois le foncier public (et je voudrais saluer Thierry Repentin, qui est chargé de présider la Commission nationale de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier pour faire avancer les dossiers de cessions et de lever les blocages existants. Je veux le remercier pour son implication), libérer le foncier privé par la mise en place de mesures fiscales, notamment un abattement exceptionnel de 30 % sur les plus-values et un abattement exceptionnel également de 100 000 euros pour les donations de terrain réalisées jusqu'à la fin de l'année 2015, à condition qu'ils soient ultérieurement construits.

Les outils sont donc là pour relancer la construction et nous devons désormais là encore les mettre collectivement en œuvre et les diffuser pour atteindre nos objectifs.

Au-delà de ces mesures, certains d'entre vous et notamment les élus de la Haute-Savoie m'ont fait part de leur inquiétude concernant la majoration de la taxe foncière sur les terrains constructibles non bâtis et situés en zone tendue, qui a été créée lors du Grenelle de l'Environnement en 2011. Elle a été rendue obligatoire par la loi de finance pour 2013, mais son application finalement a été repoussée d'un an.

Je sais que son entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2015 a causé beaucoup d'interrogations dans vos communes. L'objectif de cette majoration est de lutter contre la spéculation foncière et d'inciter à la construction.

Plusieurs problèmes m'ont été signalés concernant les communes soumises à la majoration de cette taxe alors qu'elles se trouvent par ailleurs en zone non tendue. Aussi, soucieuse de

répondre aux préoccupations exprimées et en particulier pour ne pas pénaliser les petites communes frontalières, j'ai annoncé mardi, à l'Assemblée nationale, mon intention d'adapter le champ d'application de la majoration automatique.

L'exclusion des terrains à usage agricole et des terres en jachère du périmètre d'application de cette majoration sera évidemment maintenue. Le zonage de la taxe sera révisé pour aller dans le sens d'une simplification et d'une plus grande cohérence. J'étudie actuellement la possibilité d'adapter son champ et de non assujettir les communes soumises à cette taxe qui pourrait être située par rapport au classement ABC qui est en vigueur au lieu du périmètre d'application de la taxe sur les logements vacants qui est un zonage plus ancien et qui est moins pertinent.

Voilà en quelques mots ce que je voulais partager avec vous aujourd'hui. Comme je vous l'ai indiqué au début de mon propos, je suis convaincue qu'au-delà de l'intérêt de cette politique spécifique pour les territoires de montagne eux-mêmes, ce sont toutes nos modalités d'intervention territoriale qui ont été influencées par les principes inscrits dans la loi Montagne.

Je ne doute pas que vous ferez preuve, pendant ces deux jours, de travaux d'échange porteurs de la même vision positive que les fondateurs de cette loi pour préparer l'avenir des territoires de montagne.

Vous le savez, je suis aussi une élue locale. Je crois aux vertus de cette République décentralisée que nous avons inscrit dans notre constitution. Je crois à l'intelligence des territoires, leurs atouts, leur dynamisme, à la force des initiatives qu'ils accompagnent. Je crois aussi au travail quotidien de nos élus, au service de nos concitoyens. C'est donc toujours avec beaucoup d'intérêt et de plaisir que j'accueille les propositions des élus, des acteurs de terrain, qui portent une parole concrète, en phase avec les enjeux réels.

Je vous souhaite de très beaux débats tout au long de ces deux jours, en vous remerciant une nouvelle fois de votre invitation et du moment de convivialité qui préside ici, à l'ANEM.